

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le mercredi 7 juin 2017 à 20 h à la salle du Conseil située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Christian Brault, Mélanie Genesse, Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

#### **17-06-117 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

#### **17-06-118 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 7 juin 2017.

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague retire le point suivant de l'ordre du jour, soit :

6.2 Oxymètre – Octroi du contrat

et adopte l'ordre du jour suivant, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi des procès-verbaux des séances ordinaire du 3 mai 2017 et extraordinaire du 16 mai 2017
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement / Urbanisme
  - 5.1 Demande de dérogation mineure 17-02 – Ferme 236 inc.
  - 5.2 Règlement numéro 16-125-1 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin d'y ajouter les classes d'usage *Commerce de vente au détail* (C-120) et *Hébergement et restauration* (C-150) à la zone P-1 – Adoption
  - 5.3 Redressement des limites territoriales des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) et de Saint-Stanislas-de-Kostka – Demande adressée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
6. Administration générale / Service du greffe
  - 6.1 Règlement 17-130 décrétant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Avis de motion
  - ~~6.2 Oxymètre – Octroi du contrat~~
  - 6.3 Travaux de pavage 2017 – Octroi du contrat
  - 6.4 Achat et installation de thermopompes (presbytère) – Octroi du contrat
  - 6.5 Programme d'aide à la rénovation des façades commerciales – Octroi des subventions 2017
  - 6.6 PNHA – Demande d'aide financière pour l'implantation d'un jardin collectif
  - 6.7 Gestion des matières résiduelles
    - 6.7.1 Collecte spéciale des encombrants – Confirmation d'une date et des modalités
    - 6.7.2 Bac de recyclage 360 L – Ajustement du prix
    - 6.7.3 Règlement 16-119-2 modifiant le règlement 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles – Avis de motion

- 6.8 Comptes à payer
- 6.9 Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 16-123-1 – Dépôt
- 6.10 Création de vidéos promotionnelles pour la Municipalité – Octroi du contrat
- 6.11 Utilisation du vote par correspondance
- 7. Sécurité publique, incendie et civile
  - 7.1 Règlement 17-131 concernant la création d'un Service de sécurité incendie conforme au Schéma de couverture de risques, abrogeant le règlement 06-64 – Avis de motion
  - 7.2 Règlements municipaux harmonisés
    - 7.2.1 Règlement numéro 11-86-1 modifiant le règlement numéro 11-86 portant sur les nuisances (RMH-450) – Avis de motion
    - 7.2.2 Règlement numéro 11-84-1 modifiant le règlement numéro 11-84 portant sur le stationnement (RMH-330) – Avis de motion
    - 7.2.3 Règlement numéro 11-80-1 modifiant le règlement numéro 11-80 portant sur la sécurité, la paix et l'ordre (RMH-460) – Avis de motion
- 8. Demande d'appui
  - 8.1 Loi visant à promouvoir les aliments locaux – Appui à la députée fédérale Anne Minh-Thu Quach
- 9. Varia
  - 9.1 MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt numéro 16-123-1
- 10. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**17-06-119 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 3 MAI 2017 ET EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2017**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
 Appuyé par M. François Leduc  
 Et résolu

D'approuver les procès-verbaux des séances ordinaire du 3 mai 2017 et extraordinaire du 16 mai 2017, tel que déposés.

**ADOPTÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – INSPECTION MUNICIPALE**

**17-06-120 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 17-02 VISANT À AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UNE PRODUCTION LAITIÈRE DONT LA DISTANCE SÉPARATRICE RELATIVE AUX INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE AUX ADRESSES DU 59, 64 ET 69, ROUTE 236 ET 5, RUE BOYER SONT INFÉRIEURES À LA NORME PRESCRITE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 16-125**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 7 juillet 2003 le règlement numéro 03-51 portant sur les dérogations mineures;

**ATTENDU** que la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à une évaluation du comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** que le requérant a visité 3 des 4 propriétaires des propriétés visées par la demande et qu'une lettre d'appui a été signée par lesdits propriétaires;

**ATTENDU** que les vents dominants ne sont pas en direction des propriétés visées par la demande;

**ATTENDU** que le requérant se soucie de la propreté et de la salubrité de ses installations;

**ATTENDU** que le non-respect des distances séparatrices d'odeur est par rapport aux installations existantes et non avec les installations proposées pour 3 des 4 propriétés visées;

**ATTENDU** que l'agrandissement projeté doit être situé à proximité des silos et de la moulange existants afin de mettre en place un système de convoyeur à courroie pour l'alimentation des vaches;

**ATTENDU** que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme et qu'elle ne présente pas une contrainte pour la sécurité publique;

**ATTENDU** la résolution numéro 17-8 entérinée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de la rencontre tenue le 8 mai 2017, recommandant au conseil municipal d'accepter ladite demande de dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser la demande de dérogation mineure 17-02 visant l'agrandissement de l'aire de production laitière dont les distances séparatrices aux installations d'élevage avec une maison d'habitation sont inférieures à la norme prescrite de 167,8 mètres, selon l'article 22.2 faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 16-125.

Les adresses visées par la présente demande de dérogation mineure sont les suivantes :

- 5, rue Boyer, dont les distances séparatrices sont inférieures de 67,3 mètres à la norme prescrite de 167,8 mètres;
- 59, route 236, dont les distances séparatrices sont inférieures de 51,8 mètres à la norme prescrite de 167,8 mètres;
- 69, route 236, dont les distances séparatrices sont inférieures de 19,8 mètres à la norme prescrite de 167,8 mètres;
- 64, route 236, dont les distances séparatrices sont inférieures de 92,8 mètres à la norme prescrite de 167,8 mètres.

**ADOPTÉ**

**17-06-121 RÈGLEMENT NUMÉRO 16-125-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 16-125 AFIN D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE *COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL (C-120)* ET *HÉBERGEMENT ET RESTAURATION (C-150)* À LA ZONE P-1 – ADOPTION**

**ATTENDU** que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** que certaines modifications au Règlement de zonage numéro 16-125 s'avèrent nécessaires afin de maintenir une bonne gestion du territoire;

**ATTENDU** qu'une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**ATTENDU** l'avis de motion donné par M. Christian Brault lors de la séance ordinaire du Conseil du 3 mai 2017;

**ATTENDU** la résolution numéro 17-05-093 adoptant le premier projet de règlement numéro 16-125-1;

**ATTENDU** l'assemblée de consultation publique tenue le 15 mai 2017;

**ATTENDU** la résolution numéro 17-05-115 adoptant le second projet de règlement numéro 16-125-1;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

Que le règlement portant le numéro 16-125-1 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

**ADOPTÉ**

**17-06-122 REDRESSEMENT DES LIMITES TERRITORIALES DES MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE (PAROISSE) ET DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA – DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**ATTENDU** qu'à la suite du dépôt de la dernière rénovation cadastrale, une erreur administrative a été constatée par la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), du fait que la montée des Cèdres ne fasse plus partie de son territoire;

**ATTENDU** que la montée des Cèdres est située à l'extrémité ouest du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, et adjacente à la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka;

**ATTENDU** que la montée des Cèdres a toujours été localisée sur le territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et entretenue par celle-ci;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a entrepris des démarches auprès du Bureau de l'arpenteur général du Québec afin de régulariser la situation;

**ATTENDU** qu'une vérification historique des limites municipales de ce secteur consistant en une analyse des descriptions officielles depuis 1855 a été effectuée par le Bureau de l'arpenteur général du Québec;

**ATTENDU** que cette analyse démontre clairement qu'une erreur manifeste a été commise en 1967, faisant en sorte que la montée des Cèdres ne fasse plus partie de son territoire d'origine de 1855;

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, le gouvernement peut redresser les limites territoriales d'une municipalité lorsque la description de ses limites est erronée ou imprécise;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et résolu

De demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément aux articles 178 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, de procéder au redressement des limites territoriales des municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse) et de Saint-Stanislas-de-Kostka dans le secteur de la montée des Cèdres afin que cette voie de circulation fasse à nouveau partie du territoire de Saint-Louis-de-Gonzague.

D'autoriser le maire et/ou la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague (Paroisse), tout document en lien avec la présente.

De transmettre copie de la présente résolution à la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, pour information.

**ADOPTÉ**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 17-130 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement décrétant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

**ADOPTÉ**

**17-06-123 TRAVAUX DE PAVAGE À L'INTERSECTION DE LA RUE LEMIEUX ET DE LA MONTÉE DES CÈDRES – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-04-070 autorisant la Municipalité à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage 2017;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été demandées pour la réalisation des travaux de pavage à l'intersection de la rue Lemieux et de la montée des Cèdres;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Asphalte Major et fils avec une offre de 1 860 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'octroyer le contrat de pavage de l'intersection montée des Cèdres et rue Lemieux à l'entreprise Asphalte Major et fils, plus bas soumissionnaire, selon l'offre déposée à la Municipalité en date du 25 mai 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

De financer le coût de ces travaux à même le Fonds réservé – Réfection et entretien de certaines voies publiques.

**ADOPTÉ**

**17-06-124 TRAVAUX DE PAVAGE DERRIÈRE L'ÉGLISE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 17-04-070 autorisant la Municipalité à aller en appel d'offres pour les travaux de pavage 2017;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été demandées pour la réalisation des travaux de pavage derrière l'église ;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Pavage Bruno Daoust avec une offre de 4 250 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'octroyer le contrat de pavage derrière l'église à l'entreprise Pavage Bruno Daoust, plus bas soumissionnaire, selon l'offre déposée à la Municipalité en date du 1<sup>er</sup> juin 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat.

De financer le coût de ces travaux à même le Fonds réservé – Réfection et entretien de certaines voies publiques.

**ADOPTÉ**

**17-06-125 ACHAT ET INSTALLATION DE THERMOPOMPES AU PRESBYTÈRE – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU** les travaux en cours de réalisation au presbytère, principalement en vue d'y abriter des commerçants;

**ATTENDU** la nécessité d'y installer des thermopompes en vue d'offrir aux locaux disponibles un confort adéquat;

**ATTENDU** que trois soumissionnaires ont été approchés et ont déposé une offre;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Moïse & Poirier avec une offre de 5 555 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'octroyer le contrat d'achat et d'installation de thermopompes au presbytère à l'entreprise Moïse & Poirier, selon l'offre déposée en date du 26 avril 2017.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec le présent contrat, le cas échéant.

De financer ces travaux à même le Fonds réservé – Entretien des bâtiments.

**ADOPTÉ**

**PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES – APPROBATION DES PROJETS SOUMIS À LA COHORTE 2017**

Tel que discuté en rencontre plénière, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**17-06-126 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'IMPLANTATION D'UN JARDIN COLLECTIF**

**ATTENDU** l'existence du *Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)* offert par *Emploi et Développement social Canada*;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague désire présenter une demande d'aide financière pour le projet suivant : *Implantation d'un jardin collectif*,

**ATTENDU** que ce projet vise l'aménagement d'un espace commun destiné aux aînés pour y jardiner, dont l'entretien et la récolte sont partagés entre les membres;

**ATTENDU** que si cette demande d'aide financière était rejetée, la demande elle-même n'engagerait pas la Municipalité à réaliser ce projet;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande d'aide financière auprès de *Emploi et Développement social Canada*, dans le cadre du *Programme Nouveaux horizons pour les aînés* (PNHA), pour le projet *Implantation d'un jardin collectif*.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif au dépôt de cette demande d'aide financière.

**ADOPTÉ**

**17-06-127    GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : COLLECTE SPÉCIALE DES DÉCHETS DOMESTIQUES ENCOMBRANTS – CONFIRMATION D'UNE DATE ET DES MODALITÉS**

**ATTENDU** le règlement numéro 16-119 portant sur la gestion des matières résiduelles;

**ATTENDU** le dernier alinéa de l'article 2.3.3 dudit règlement, portant sur les encombrants, stipulant que la Municipalité peut, par voie de résolution, établir la fréquence et les modalités d'une collecte spéciale de déchets domestiques encombrants;

**ATTENDU** la volonté du conseil d'offrir à la population ce service de collecte de résidus volumineux en juillet, concordant avec la période de déménagement;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Daniel Pitre  
Et résolu

D'offrir le service de collecte spéciale de déchets domestiques encombrants (résidus volumineux) le premier jeudi suivant la période de déménagement, soit le 6 juillet.

Que cette collecte spéciale s'effectuera le même jour que la collecte des ordures et selon les mêmes modalités.

Que les sacs et contenants ne sont pas acceptés, seuls les encombrants (déchets volumineux) et les bacs à ordures identifiés conformes par la Municipalité seront ramassés.

**ADOPTÉ**

**17-06-128    GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : BACS BLEUS DE RECYCLAGE DE 360 L – AJUSTEMENT DU PRIX DE VENTE**

**ATTENDU** que la collecte des matières recyclables s'effectue à l'aide de bacs bleus roulants de 360 litres;

**ATTENDU** que la Municipalité dispose de ces bacs afin de subvenir aux besoins des citoyens qui en font la demande;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réviser le prix de vente unitaire de ces bacs en fonction du marché;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et résolu

De fixer le coût de vente d'un bac bleu de recyclage de 360 litres à 100 \$, taxes en sus.

Que ce nouveau tarif entre en vigueur le jour de l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 16-119-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-119  
PORTANT SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur la gestion des matières résiduelles afin de réviser une disposition relative à l'achat des bacs dédiés aux ordures.

**ADOPTÉ**

**17-06-129 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES**

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 87 300,82 \$ et dont la liste est annexée aux présentes soit approuvée.

**ADOPTÉ**

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE  
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER SUR LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 16-123-1 – DÉPÔT**

Conformément à l'article 557 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 9 mai 2017, portant sur le règlement d'emprunt numéro 16-123-1 décrétant un emprunt de 1 832 100 \$ afin de procéder à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs aérés.

**17-06-130 CRÉATION DE VIDÉOS PROMOTIONNELLES POUR LA MUNICIPALITÉ – OCTROI  
DU CONTRAT**

**ATTENDU** la croissance économique en termes de développement résidentiel et commercial présentement en cours et à venir sur le territoire;

**ATTENDU** la volonté des élus d'attirer sur le territoire de Saint-Louis-de-Gonzague de nouveaux citoyens tout en maintenant le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens actuels;

**ATTENDU** que la création de vidéos portant sur la Municipalité, selon diverses thématiques, est un excellent outil de promotion;

**ATTENDU** l'obtention d'une aide financière au montant de 5 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires ruraux de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour la réalisation de ces vidéos;

**ATTENDU** la soumission déposée aux élus par la firme Création Webson, pour la réalisation de quatre (4) capsules vidéos portant sur quatre (4) thèmes différents, au montant de 11 840 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

D'octroyer le contrat de réalisation de vidéos promotionnelles à la firme Création Webson, selon l'offre déposée à la Municipalité.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document en lien avec l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

**ADOPTÉ**



## **SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 17-131 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CONFORME AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-64 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement abrogeant le règlement numéro 06-64 et créant un service de sécurité incendie en conformité avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie actuellement en vigueur, et adapté aux capacités et aux besoins de la Municipalité ainsi qu'aux nombreuses lois actuelles relatives à la sécurité incendie.

**ADOPTÉ**

## **RÈGLEMENTS MUNICIPAUX HARMONISÉS**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 11-86-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-86 PORTANT SUR LES NUISANCES (RMH-450) – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par Mme Mélanie Genesse, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement portant le numéro 11-86-1 afin de modifier certaines dispositions du règlement portant sur les nuisances.

**ADOPTÉ**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 11-84-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-84 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT (RMH-330) – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement portant le numéro 11-84-3 afin de modifier certaines dispositions du règlement portant sur le stationnement.

**ADOPTÉ**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 11-80-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 11-80 PORTANT SUR LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE (RMH-460) – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est, par la présente, donné par M. François Leduc, qu'à une prochaine séance du conseil il sera présenté pour adoption un règlement portant le numéro 11-80-1 afin de modifier certaines dispositions du règlement portant sur la sécurité, la paix et l'ordre.

**ADOPTÉ**

**17-06-131**

### ***LOI VISANT À PROMOUVOIR LES ALIMENTS LOCAUX – APPUI À LA DÉPUTÉE FÉDÉRALE ANNE MINH-THU QUACH***

**ATTENDU** le projet de *Loi visant à promouvoir les aliments locaux* préparé par madame la députée fédérale de Salaberry-Suroît Anne Minh-Thu Quach, qui sera prochainement redéposé à la Chambre des communes du Canada;

**ATTENDU** que ce projet vise à mettre en œuvre une stratégie pancanadienne sur les aliments locaux et à exiger l'élaboration d'une politique visant à inciter les institutions fédérales à acheter ces aliments;

**ATTENDU** la demande d'appui de Mme Quach adressée à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague en date du 2 mai 2017 et déposée aux élus;

**ATTENDU** l'intérêt soulevé par les élus à l'égard de ce projet de loi à l'effet que les changements proposés sont souhaités par notre communauté, où l'agriculture joue un rôle primordial;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par Mme Mélanie Genesse  
Et résolu

D'appuyer la députée fédérale, madame Anne Minh-Thu Quach, dans ses démarches visant à présenter le projet de *Loi visant à promouvoir les aliments locaux*.

De transmettre copie de la présente résolution à madame Anne Minh-Thu Quach, pour information.

**ADOPTÉ**

#### **VARIA**

##### ***MAMOT – Approbation du règlement d'emprunt numéro 16-123-1***

Une correspondance est déposée, signifiant à la Municipalité l'approbation du MAMOT quant au règlement d'emprunt numéro 16-123-1 relatif à la mise aux normes et à l'accroissement de capacité de traitement des étangs aérés.

#### **17-06-132 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. François Leduc  
Et résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 23.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière